

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/054

CONTRAT DE CESSION SPECTACLE « LES BIKERS »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'organisation d'une animation lors du passage du critérium du Dauphiné le 9 juin 2024 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession de droit d'exploitation avec la compagnie Histoire de famille, sise 104, place de l'Église 74130 BONNEVILLE représentée par Mme Viviane GIANINI Présidente, pour le spectacle « Les Bikers », le 9 juin 2024, au centre-ville de THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **1 900 €** hors restauration pour cinq personnes.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 28 mai 2024.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **28 MAI 2024**
ET PUBLICATION LE **28 MAI 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

